

## Associations, artistes amateurs,

Vous souhaitez utiliser les locaux de La Ferme pour une activité ponctuelle ?  
Il est possible de louer les salles, à la condition qu'elles soient disponibles.  
Les activités régulières des associations en place étant toujours prioritaires sur les occupations ponctuelles.

Avant d'effectuer votre réservation, il vous faut consulter les conditions d'utilisation résumées ci-dessous et les accepter sans réserve.

La Ferme est intégralement gérée matériellement par ses utilisateurs, d'où l'importance de ces règles de fonctionnement qui ont un seul objectif : permettre à tous de bénéficier des meilleures conditions possibles avec un matériel et des locaux en bon état.

**Nous insistons tout particulièrement sur le rangement du mobilier et du matériel utilisé.**

## **AUDITORIUM**

### **Pour une réunion, une conférence**

#### **1-Mobilier**

Selon vos besoins, les sièges seront disposés par vos soins et rangés après la séance en respectant les consignes suivantes :

- Empiler les sièges par 5 et les ranger le long des murs de la salle.
- Si des sièges et/ou des tables ont été empruntés à d'autres salles, les remettre à leur place.

#### **2-Technique**

Vous souhaitez avoir accès à du matériel technique, vous devez en faire la demande au préalable.

Assurez-vous de la présence d'une personne de confiance, compétente dans la manipulation de ce matériel et désignez cette personne lors de votre demande.

Pour réunion avec projection :

- Vidéoprojecteur (télécommande)
- Écran (télécommande)
- Câble VGA.
- Lecteur DVD

Si vous avez besoin de sonorisation :




- Pour la parole, une sono portative avec 2 micros sans fil est disponible en mairie. Sa mise en œuvre est très simple et elle convient parfaitement pour cette utilisation.
- Il est également possible de diffuser du son à partir d'un ordinateur ou lecteur de CD sur ce même matériel ou sur la sono de la salle. Assurez-vous de disposer des cordons nécessaires (jack ou USB A/B ).

Pour la projection comme pour le son, il est bien sûr possible d'utiliser votre propre matériel.








Une connexion internet par wifi ou câble Ethernet est disponible : prise réseau N°18 sur la scène à jardin.

Vous avez accès au placard N°1 :

### Télécommandes

<p>Ecran</p> 	<p>Stores</p> 	<p>Video Projecteur</p> 	<p>Lecteur DVD-BR</p> 	<p>Lecteur CD</p> 
<p>Cable VGA</p> 	<p>Cable Video</p> 	<p>Cable Ethernet</p> 	<p>Prise VGA fond de scène (à jardin)</p> 	<p>Tableau électrique fond de scène (à jardin)</p> 

Vous avez accès à la sono de la salle :

<p>Rack Son et Video</p> 	<p>Câble multifonction</p> 	<p>Connectique fond de salle</p> 	<p>Connectique Dessous de scène (à cour)</p> 
<p>Enceinte murale</p> 	<p>Lecteur CD et DVD</p> 	<p>Console Yamaha MG12XU</p> 	

Pas de prêt de micros sauf sono portative de la mairie



Rangement des sièges de l'auditorium :  
Par empilement de 5 sièges rangés tels que sur la photo.  
Aucun autre siège ne doit rester dans cette salle.

## **SALLE DE DANSE**

Afin de tenir compte de la fragilité du sol, certaines mesures spécifiques s'appliquent à la salle de danse.

Les participants doivent impérativement être munis de chaussures propres ou pieds nus. Les chaussures de ville sont rigoureusement interdites.

Aucun mobilier ne doit être apporté dans cette salle.

**Sécurité : Le rangement du matériel doit être fait de telle sorte que l'accès au local technique soit dégagé.**

## **Autres salles**

Les autres salles sont soumises aux mêmes règles que l'auditorium, à savoir :

- Utilisation contrôlée par un responsable désigné.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Rangement des matériels utilisés et des mobiliers déplacés.